



BAREMES

TRANSACTION

Les honoraires applicables sur le prix, sont usuellement dus par le MANDANT, c'est-à-dire le VENDEUR. La transparence des honoraires : les honoraires représentent l'ensemble des services Century 21 France définis avec le vendeur, c'est-à-dire les actions d'analyses, de promotions, de suivis de conseils, rédactions d'actes...**Le service client peut être différent d'une agence à l'autre.**

ILS SE DIVISENT COMME SUIT

- TVA en vigueur : 20.00 %
- Budget télévisé, promotion nationale du Réseau Century 21 France : 8 % charges et impôts relatifs à tous types de commerces
- Budget publicitaire investi dans la promotion régionale et locale : 10 %

Le restant constitue le seul revenu de vos conseillers CENTURY 21, agents commerciaux, uniquement rémunérés à la commission.
Les honoraires dus seront ceux inscrits sur le mandat de vente.

BAREME D'HONORAIRES

| PRIX DE VENTE (Euro) | COURTAGE (Euro) |
|----------------------------------|---|
| De 0 à 30 000 Euros | 4 500 Euro TTC Maximum |
| De 30 001 à 95 000 Euros | 7 500 Euros TTC Maximum |
| A partir de 95 001 Euros | 8 % TTC du prix de vente Maximum |
| A partir de 180 000 Euros | 7 % TTC du prix de vente Maximum |
| A partir de 300 000 Euros | 6 % TTC du prix de vente Maximum |
| A partir de 500 000 Euros | 5 % TTC du prix de vente Maximum |

LOCATION

T.V.A en vigueur au 01/01/2015 au taux de 20.00 %

| BAREME LOCATION HABITATION | HONORAIRES T.T.C. |
|---|--|
| I. HONORAIRES D'INSTALLATION LOCATAIRE Zone « tendue » - Partie LOCATAIRE (de visite, constitution du dossier et rédaction du contrat) - Etat des lieux - Partie PROPRIETAIRE (d'entremise et de négociation, de visite, de constitution) - Etat des lieux | 10 Euros TTC par M ² loué Maximum 3 Euros TTC par M ² loué Maximum 10 Euros TTC par M ² loué Maximum 3 Euros TTC par M ² loué Maximum |
| II. HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL - Bail local d'habitation - Bail garage - Bail commercial | 200.00 Euros TTC Maximum 100.00 Euros TTC Maximum 200.00 Euros TTC Maximum |
| III. HONORAIRES ETAT DES LIEUX : (à la charge du demandeur souhaitant se faire représenter, hors prestation d'installation du locataire) A Honoraires d'état des lieux - Locaux d'habitation et commerciaux - Locaux meublés B Honoraires de pré-état des lieux | 250.00 Euros TTC Maximum 350.00 Euros TTC Maximum 150.00 Euros TTC Maximum |

NOEL IMMOBILIER S.A.S. au capital de 77 500 € enregistré au RC TOULON : 799 283 064 6 TVA : FR 86 799 283 064
Carte professionnelle Mme GALLO-NOEL Laure : CPI 8305 2018 000 023 478 – CCI DE France N° 799 283 064 6 Transaction 120 000 Euros

galian-smabtp ATTESTATION DE GARANTIE 2025

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972.)

| | |
|--|--|
| GARANTIE D'UN MONTANT DE : 120 000 € | |
| Délivrée à : | SAS NOEL IMMOBILIER RCS : 799283064 ZAC des PRADEAUX 83270 ST CYR SUR MER |
| Représenté(e) par : | Madame Laure GALLO en qualité de Présidente |
| A compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025 | |
| AU TITRE DE L'ACTIVITE DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE | |
| Fait à Paris, le 03/12/2024 | Numéro de client sociétaire : 46401L |
| Le directeur général Alain LEDEMAY | |
| <small>GALLAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87 976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032 Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris Site web : www.galian-smabtp.fr - Entreprise régie par le code des Assurances.</small> | |